

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'autorité environnementale**

Date de réception :

26/02/2019

Dossier complet le :

26/02/2019

N° d'enregistrement :

2019-3840

**1. Intitulé du projet**

Projet de réalisation d'un nouveau forage B3 d'eau destinée à la consommation humaine sur la commune de Bonnétable (72) en substitution du forage B2

**2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SIAEP Vive Parence

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. LAGOUTE André, Président du Syndicat

RCS / SIRET

2 0 0 0 3 0 5 3 4 0 0 0 1 6

Forme juridique

SIAEP

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
17. b) : dispositifs de captages des eaux souterraines hors zone de répartition	Nomenclature IOTA : rubrique 1.1.1.0 : déclaration pour la création de forage rubrique 1.1.2.0 : autorisation pour les prélèvements (> à 200 000 m <sup>3</sup> )
27. a) : forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition**

Le projet consiste en la création d'un nouveau forage d'eau destinée à la consommation humaine, en substitution d'un forage AEP inutilisé. L'implantation de ce nouveau forage se fera sur la parcelle du forage actuel, qui correspond à son périmètre de protection immédiate.

Le SIAEP Vive Parence dispose pour son alimentation en eau potable de 4 forages aux sables et grès du Cénomaniens supérieur (B1, B2, G1, G2). Le forage B2 est dimensionné pour une exploitation à 75 m<sup>3</sup>/h. Devant son état de dégradation avancé, il a été abandonné et le syndicat a décidé la réalisation d'un forage de substitution B3.

Le nouveau forage possédera tous les caractéristiques de l'ancien forage B2 :

- exploitation des niveaux aquifères des sables et grès du Cénomaniens,
- débit de 75 m<sup>3</sup>/h maximum,
- implantation sur la même parcelle.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de permettre une exploitation pérenne de la ressource, et de sécuriser l'approvisionnement en eau potable du Syndicat de Vive Parence.

Les investigations menées en 2010 et 2017 sur l'ouvrage B2 ont montré un état avancé de colmatage, dû à des bactéries et des boues ferrugineuses. Le débit d'exploitation de l'ouvrage diminue, tout comme le débit spécifique. Un rechemisage PVC a déjà eu lieu en 1995 ainsi que deux nettoyages en 2003 et 2010, mais malgré ces interventions, l'ouvrage n'est plus exploitable en l'état, et se trouve inutilisé.

Le Syndicat souhaite la création d'un nouveau forage B3 à proximité immédiate.

L'arrêté préfectoral n°99/3059 du 20 juillet 1999 autorise et déclare d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau des forages G1, G2, B1 et B2. L'arrêté institue et déclare d'utilité publique les périmètres de protection des forages G1, G2, B1 et B2. L'article 4 de l'arrêté stipule que le volume d'eau prélevé par pompage par le syndicat ne pourra excéder 300 m<sup>3</sup>/h ou 6600 m<sup>3</sup>/jour.

Le forage de substitution de B2 (le futur forage B3), sera exploité conformément à cet arrêté.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Etapes majeures de travaux:

- Création de la chambre de pompage pour isoler l'aquifère des arrivées d'eau sus-jacentes;
- Création de la colonne captante pour solliciter le réservoir des sables du Perche du Cénomaniens supérieur.

Détail:

- Aménagement de la plateforme de chantier
- Forage de l'avant puits Ø610 mm et pose d'un tube plein Ø508mm cimenté à l'extrados par l'intérieur du tubage pour assurer une bonne isolation,
- Forage de la partie réservoir Ø444 mm et pose de tubages pleins et crépinés,
- Mise en place du massif filtrant,
- Pompages de nettoyage et opérations de développement éventuelles du forage,
- Pompages d'essai pour caractériser la nappe sollicitée et définir le débit optimum d'exploitation de l'ouvrage et analyse d'eau,
- Opérations de contrôle préalables à la réception de l'ouvrage et remise en état des lieux.

Les travaux se feront de jour et dans le respect des normes de sécurité pour le personnel de chantier et pour l'environnement.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le forage sera situé sur la parcelle 348 section 0B, sur la commune de Bonnétable, à proximité immédiate du forage actuel. Il sera profond de 84m et sera crépiné de 65,5 à 83m. Il captera les formations aquifères des sables du Perche du Cénomaniens.

L'exploitation du forage B3 viendra se substituer au forage B2 actuel. Le débit maximum en exploitation sera celui fixé par l'arrêté préfectoral n°99/3059 du 20 juillet 1999 concernant les forages B1, B2, G1 et G2.

L'exploitation de B3 se fera au débit de 75 m<sup>3</sup>/h (total de 300 m<sup>3</sup>/h et de 6600 m<sup>3</sup>/jour sur l'ensemble des 4 ouvrages).

La nappe du Cénomaniens est protégée localement par la couche marneuse du Turonien inférieur (imperméable à semi-imperméable). La ressource en eau est de bonne qualité, au regard de la réglementation en vigueur pour l'eau destinée à la consommation humaine.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet ne sera pas soumis à la procédure de permis de construire.

Déclaration au BRGM au titre du Code minier

Déclaration à la DREAL pour avis de l'Autorité Environnementale

Déclaration préalable de travaux de forage au titre de la rubrique 1.1.1.0 - nomenclature IOTA - du Code de l'Environnement

Autorisation ou déclaration de prélèvement au titre des articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement et au Titre 1 du décret n°2007-397 du 22 mars 2007

Autorisation préfectorale de traiter et de distribuer l'eau destinée à la consommation humaine, en application des articles R.1321-1 à R.1321-36 du Code de la Santé Publique

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Profondeur du forage B3	84m
Altitude	153 m NGF environ
Emprise par ouvrage au sol en phase d'exploitation.	3 m <sup>2</sup> en exploitation
Emprise par ouvrage au sol en phase de travaux.	400 m <sup>2</sup> en phase de travaux
Débit maximum prélevé	75 m <sup>3</sup> /h ; 1650 m <sup>3</sup> /jour
Volume max sollicité annuellement	602 000 m <sup>3</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune : Bonnétable  
Lieu-dit: "Les Bretellières"  
Parcelle n°348 de la section 0B

Numéro BSS: à définir

Coordonnées (Lambert 93):

X(m):511 267

Y(m):6 787 191

Z(m NGF):153 +-1

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 27' 41" E Lat. 48° 09' 28" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_"

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe hors zone de répartition des eaux, toutes nappes confondues.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le forage B3 est un forage de substitution, il sera réalisé dans le périmètre de protection immédiate du forage B2, actuellement inutilisé.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone Natura 2000 la plus proche du projet se situe à 10 km au sud-est: • Carrières souterraines de Vouvray-sur-Huisne (id FR5200652)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites classés les plus proches se situent à 3,5 km au minimum. Il s'agit de ZNIEFF de type 1: • Vallée de la Cheronne de Saint-Georges-du-Rosay à Tuffe (id 520016159) • Abord de la Vive Parence au Grand Bauray (id 520420033)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement dans la nappe du Cénomaniens, au maximum 602 000 m <sup>3</sup> /an Substitution des prélèvements du forage B2 autorisés par l'arrêté préfectoral du 20 juillet 1999 vers le nouveau forage B3.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un cône de rabattement dans la nappe d'eau souterraine sera créé au droit du forage pendant chaque pompage d'exploitation. Au vu des caractéristiques de la nappe et des débits prélevés, l'impact sur le milieu naturel ne sera pas préjudiciable : la dépression sera équivalente à celle existante
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cuttings de forage (déblais liés au creusement des terrains pour atteindre la profondeur estimée de 84m). Ils seront régalez autour du forage étant donné le peu de volume lié à ce creusement.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux décrits engendreront des nuisances sonores temporaires. Des mesures de réduction seront mises en œuvre. L'entreprise sera tenue de respecter la réglementation en vigueur sur les bruits de voisinage (art. R.1334-30 à R1334-37 du code de la Santé Publique). En phase d'exploitation, le projet générera aucun impact sonore.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Seulement pendant la phase travaux, la foration des terrains par la foreuse engendrera un peu de vibrations mais seulement sur une zone de l'ordre de quelques mètres autour du forage.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pendant la phase travaux, l'entreprise réalisera des pompages d'essai pour déterminer les caractéristiques de la nappe et les débits optimums d'exploitation. De ce fait, les tests hydrauliques induiront un rejet des eaux prélevées vers une partie des parcelles du pétitionnaire localisées autour du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

A proximité du projet de forage B3 se trouvent les forages B2 (même parcelle) et B1 (200m). Seul ce dernier est actuellement exploité par le syndicat pour la production d'eau potable. Cet ouvrage exploite également la nappe du Cénomaniens, au débit de 75 m3/h. Il est possible que le futur ouvrage ait une incidence sur le niveau d'eau en B1 et inversement. Les essais réalisés à l'issue de la foration de B3 confirmeront ou non cette incidence mutuelle.

Le nouveau forage se substituant au forage actuel, les incidences seront similaires et non préjudiciables pour l'environnement et la ressource.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Régalage du volume des cuttings de forage en phase travaux autour du chantier de forage.
- Épandage des eaux du forage lors des pompages d'essai pendant les travaux, rejetées via des rampes dispersant le débit total sur l'emprise agricole appartenant au pétitionnaire, avec un réseau d'irrigation déjà existant.
- Réduction du bruit : respect des normes pour réduire les nuisances sonores. Des horaires de travail seront mis en place pour ne pas déranger les riverains.
- Prévention d'une pollution aux hydrocarbures : l'aire de chantier sera située sur une zone bâchée. La foreuse sera rechargée en carburant sur cette zone. L'entreprise devra se munir d'un kit d'antipollution hydrocarbures.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans l'emprise du périmètre de protection immédiate du forage B2 actuellement inutilisé. Les prélèvements du nouveau forage B3 viendront se substituer à ceux autorisés par l'arrêté préfectoral pour le forage B2. La nappe visée et les conditions d'exploitation restent les mêmes.

Cf. Arrêté préfectoral n°99/3059 du 20 juillet 1999 - Préfecture de la Sarthe

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
-------

Annexes obligatoires 1 à 6 illustrant les objets sollicités en 8.1.

### 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à *Torcé en Vallée*

le, *25 FEVRIER 2019.*

Signature

*A. LAGOSTE  
Président*

